
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 mars 2020



Un an après son lancement, quel bilan ?

Afin d'apporter une aide à l'installation des jeunes pharmaciens, biologistes et officinaux, la CAVP a créé en février 2019 un fonds dédié : InterPharmaciens.

Géré par ESFIN Gestion, ce fonds complète, sous la forme d'un financement subordonné (afin que celui-ci soit considéré par le banquier principal comme un apport), le plan de financement des jeunes pharmaciens ne pouvant réunir seuls la totalité du montant de l'apport nécessaire à l'acquisition de leur outil de travail.

Depuis son lancement, il y a un an, InterPharmaciens a déjà contribué à la concrétisation de 39 projets d'installation. Trente autres projets, dont les dossiers ont obtenu un accord de financement, seront prochainement concrétisés.

Quelques chiffres

- Près de 500 demandes d'information depuis février 2019
- 148 demandes de financement dont 76 ont déjà donné lieu à un accord de financement et 30 sont actuellement à l'étude
- Parmi les 76 accords de financement, 69 ont été ou seront mis en place pour un montant de 14 910 K€ (soit 75 % de l'enveloppe initiale) :
 - 39 projets déjà concrétisés,
 - 30 le seront prochainement.

Parmi les 69 dossiers qui ont été ou seront prochainement concrétisés

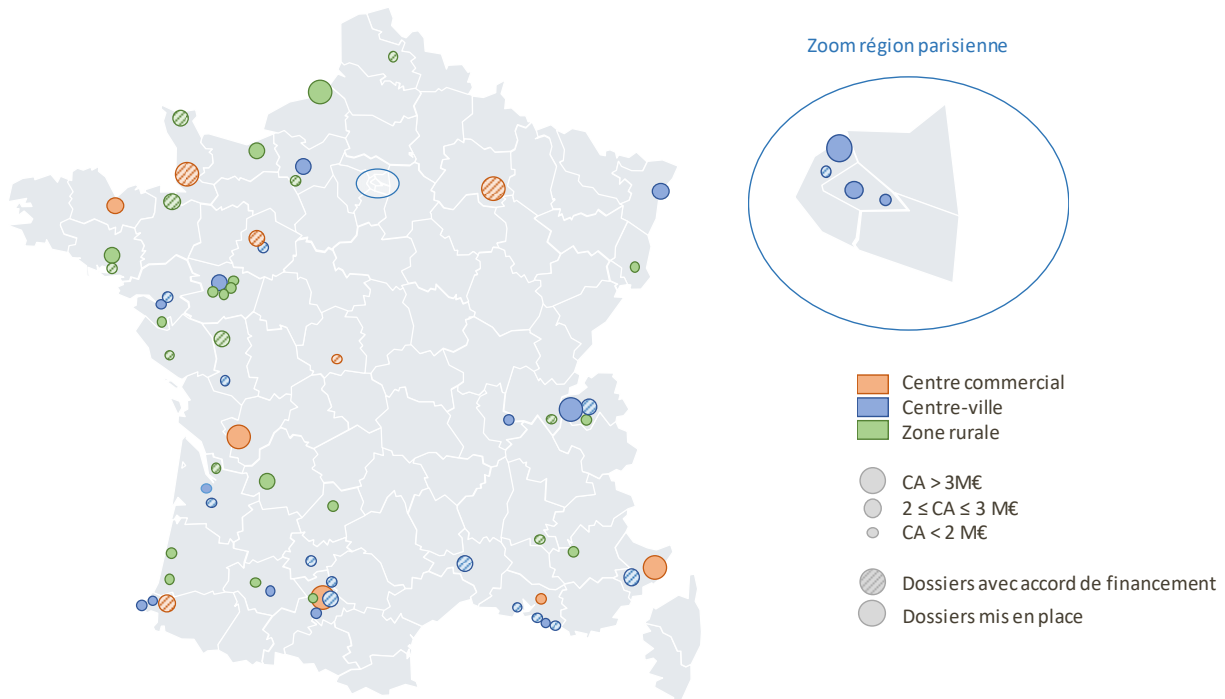
- Montant moyen du financement InterPharmaciens : 216 K€
- Âge moyen des repreneurs : 35 ans
- Nombre d'associés moyen : 1,4
- Nombre de dossiers en zone rurale : 28 (41 %) dont 13 en zone de revitalisation rurale (19 %)
- Quelle taille d'officine ?

Chiffre d'affaires	Dossiers	%	CA moy. (M€)	Ticket moy. (K€)	Nb asso.
CA < 1,3 M€	13	19%	1,1	134	1,1
1,3 ≤ CA ≤ 2 M€	32	46%	1,6	199	1,2
2 < CA ≤ 3 M€	16	23%	2,3	266	1,6
CA > 3 M€	8	12%	3,7	318	1,9
Global	69	100%	1,9	216	1,4

- Quelle typologie d'officine ?

Type d'officine	Dossiers	%	CA moy. (M€)	Ticket moy. (K€)	Nb asso.
Rurale	28	41%	1,7	203	1,3
Centre-ville	32	46%	1,8	207	1,4
Centre commercial	9	13%	3,1	289	1,7
Global	69	100%	1,9	216	1,4

- Quelle répartition géographique ?



« Ce bilan est extrêmement positif, souligne Monique Durand, Présidente de la CAVP. En mobilisant la capacité d'investissement à long terme de notre régime de capitalisation, nous avons contribué, en un an, à la concrétisation de 69 projets d'installation. En ce sens, notre objectif qui était d'aider les jeunes pharmaciens à s'installer en toute indépendance, d'assurer le renouvellement des générations, de contribuer au maintien du maillage territorial des officines, et donc au service rendu à la population, est atteint. Nous allons engager une réflexion avec les administrateurs du Conseil en faveur de la création d'un deuxième fonds afin de poursuivre notre démarche qui s'inscrit dans un esprit de solidarité intergénérationnelle. »

Pour tout projet d'installation,
contactez directement ESFIN Gestion qui instruit les dossiers :
Edmond Donat, chargé d'affaires : 01 55 23 07 07 ou 06 68 77 91 34 - edmond.donat@esfingestion.fr

Directrice de la communication : Isabelle Roque - Tél. : 01 42 66 80 61 - Courriel : iroque@cavp.fr

Créée en 1948, la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) est un organisme de retraite autonome administré par un collège de 29 pharmaciens libéraux, sous le contrôle et la tutelle de l'État.

La CAVP est l'une des dix sections professionnelles de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) pour le compte de laquelle elle assure la gestion du régime vieillesse de base.

La CAVP gère, de façon autonome, les régimes obligatoires de prévoyance et de retraite complémentaire des pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes : régime invalidité-décès, régime complémentaire par répartition et par capitalisation et régime des prestations complémentaires de vieillesse pour les biologistes médicaux conventionnés.

Tous régimes confondus, la CAVP gère environ 60 000 comptes : près de 32 000 comptes cotisants, 22 000 comptes allocataires de droits directs et 6 000 comptes d'ayants droit.